

DECISION

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE DOMAINE ADMINISTRATIF

Le Président.

Vu Le Code de l'éducation, notamment les articles L712-2 et L712-3

Vu Le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc BLIN LACROIX, Vice-Président à la Politique Immobilière, à l'effet de signer dès avant la production de l'agrément de la Préfecture de Région requis dans le cadre de ce projet, l'acte d'achat des lots volumes numéros 2 (2ème étage) et 4 (4ème et 5ème étage) du bâtiment situé 91, avenue de la Libération à Nancy au prix de 2.500.000,00 euros.

Article 2

Le Directeur Général des Services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Naucy Le 30 décembre 2016

Pierre Putzenhardt

Affiché à la Présidence le et transmis au recteur Chancelier des Universités le 3/1/2017

UNIVERSITE DE LORRAINE
34, Cour Léopold – CS 25233
54052 NANCY cedex
Tel: 03.54.50.54.00.
Contact@univ-lorraine.fr
www.univ-lorraine.fr